

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CANTON D'AILLY SUR NOYE
COMMUNE DE PROUZEL
80160

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 28 février 2023

Convocation : 16 février 2023
Compte rendu du : 2 mars 2023

Etaient présents : Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Pascal LENOIR, Monsieur Matthieu DACHEUX, Madame Josiane THIERRY, Madame Catherine DUCATEL, Monsieur Dominique BELLET, Monsieur Yannick DECOSTER, Monsieur Thibault DREUE, Monsieur Audouin de l'EPINE, Madame Blanche de l'EPINE, Monsieur Olivier SAILLARD,

Absents excusés : Madame Béatrice VANHUSE, Madame Caroline LECAT, Monsieur Arnaud THIERRY donnant pouvoir à Madame Josiane THIERRY

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu DACHEUX

La séance est ouverte à 18h30

.....
Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Vote des comptes de gestion et comptes administratifs M57 et M49
- 2- Affectation de résultat
- 3- Point sur les investissements 2023
- 4- Soutien aux victimes du séisme Turquie-Syrie
- 5- Divers

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Le blason de PROUZEL

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

1- Comptes de gestion et comptes administratifs 2022

Délibération n°7 /2023

- Compte de gestion de la commune.

Madame le Maire présente le compte de Gestion du receveur qui laisse apparaître un résultat de l'exercice excédentaire de **46 501.08 €** en fonctionnement et de **2 776.87 €** en investissement.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 296 476.75 €
Recettes : 298 289.36 €
Résultat de l'exercice : 1 821.61 €
Résultat de n-1 : 44 688.47 €
Part affecté à l'investissement : €
Résultat de clôture : 46 501.08 €

Section Investissement :

Dépenses : 319 198.84 €
Recettes : 327 916.61 €
Résultat de l'exercice : 8 717.77 €
Résultat de n-1 : - 5 940.90 €

Résultat de clôture : 2 776.87 €

Le résultat de Clôture du budget communal : $46\,501.08 + 2\,776.87 = 49\,277.95$ €

RAR : 6 065

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte de gestion présenté par Madame JOLY trésorière de Poix de Picardie.

Délibération n°8 /2023

Compte Administratif de la commune.

Madame le Maire présente le compte administratif 2022 de la commune qui est en tout point semblable au compte de gestion du receveur.

Madame le Maire ne prenant pas part au vote, Monsieur Pascal LENOIR 1^{er} Adjoint est désigné comme président, après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité le compte administratif 2022 présenté par Madame le Maire.

Délibération n°9/2023

- Compte de Gestion de l'eau

Madame le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion de l'eau du receveur 2022 qui laisse apparaître un résultat de l'exercice excédentaire en exploitation de **33 131.32 €** et en investissement **29 845. €**

Section exploitation :

Dépenses : 175 637.09 €

Recettes : 123 087.37 €

Résultat de l'exercice : - 52 549.72 €

Résultat de n-1 : 85 681.04€

Part affecté à l'investissement :

Résultat de clôture : 33 131.32 €

Section Investissement :

Dépenses : 5 829.00 €

Recettes : 15 641.00 €

Résultat de l'exercice : 9 812.00 €

Résultat de n-1 : 20 033.85 €

Résultat de clôture : 29 845.85 €

Le résultat de clôture du budget eau : 33 131.32 + 29 845.85 = 62 977.17 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte de gestion présenté par Madame JOLY trésorière de Poix de Picardie

Délibération n°10 /2023

Compte Administratif eau.

Madame le Maire présente le compte administratif 2022 eau qui est en tout point semblable au compte de gestion du receveur.

Madame le Maire ne prenant pas part au vote, Monsieur Pascal LENOIR 1^{er} Adjoint est désigné comme président, après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité le compte administratif 2022 eau présenté par Madame le Maire.

2- Affectation de résultat

Délibération n°11 /2023

Après avoir examiné le compte administratif COM statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 46 501.08 €

L'assemblée décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice excédentaire de : 46 501.08 €

Résultat antérieur reporté : 44 688.47 €

Solde d'exécution d'investissement : 2 776.87 €

Restes à réaliser : 6 065 €

Affectation en Investissement au 1068 : 3 288.13 €

Report en fonctionnement au R002 : 43 212.95 €

Report en investissement au R 001 : 2 776.87 €

Délibération n°12 /2023

Après avoir examiné le compte administratif EAU, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 33 131.32 €

L'assemblée décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice excédentaire de : 33 131.32 €

Résultat antérieur reporté : 85 681.04 €

Solde d'exécution d'investissement : 29 845.85 €

Restes à réaliser : €

Affectation en Investissement au 1068 :

Report en fonctionnement au R002 : 33 131.32 €

Report en investissement au R 001 : 29 845.85 €

3- Point sur les investissements 2023

Madame le Maire propose de faire un point sur les projets d'investissement 2023 :

Aménagement de la rue de la gare pour 6 360 euros TTC

Enrochement autour du terrain de tennis pour 665 euros TTC

Mairie connectée pour 576 euros TTC

Installation de bancs sur la place du village pour 1 200 euros TTC

Remplacement de la boîte à lire pour 2 300 euros TTC

Illuminations de Noël pour 1 500 euros TTC

Ces projets seront inscrits au budget communal 2023 et réalisés courant d'année si l'équilibre du budget qui sera voté en avril prochain le permet.

4- Soutien aux victimes du séisme Turquie-Syrie

Délibération n°13 /2023

Face à la catastrophe humanitaire qu'a engendré le séisme en Turquie et Syrie de le 6 février 2023, avec plus de 50 000 morts (chiffres du 28 février), Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire un don financier en soutien aux populations victimes pour exprimer la solidarité de la commune. Elle rappelle aussi qu'une marche solidaire est organisée dimanche 5 mars départ 9h30 à l'école de Prouzel avec un parcours de 5km, et un appel aux dons a été lancé sur les réseaux de la commune.

Après renseignement auprès de l'Association des Maires et de la Trésorerie, il est conseillé aux collectivités de contribuer au fonds d'actions extérieure des collectivités territoriales FACECO qui est un fond de concours géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Ceci permet une traçabilité et une utilisation des dons pour les besoins réels localement.

Madame le Maire, propose de contribuer à hauteur de 1 euro par habitant de la commune soit 568 habitants = 568 euros. Elle entend que d'autres catastrophes ou crises peuvent toucher le conseil municipal tout au long de l'année et que le conseil pourrait vouloir contribuer à hauteur d'un autre montant.

Les membres de l'assemblée sont partagés sur des montants différents et après discussion ils votent comme tel : 5 membres du conseil votent pour verser la somme de 150 euros, 7 membres pour la somme de 568 euros.

Il est donc décidé de verser la somme de 568 euros à la majorité des voix au profit du fonds d'actions extérieure des collectivités territoriales FACECO pour le soutien aux populations victimes du séisme du 6 février 2023 en Turquie et Syrie.

DIRECTION SPÉCIALISÉE DES FINANCES PUBLIQUES POUR
L'ETRANGER
Banque de France (BDF), agence de Nantes (44)
Code Banque : 30001 - Code Guichet : 00589
Compte n°: A44A0000000 Clé RIB : 13
IBAN : FR88 3000 1005 89A4 4A00 0000 013
BIC : BDFEFRPPCCT
Libellé : Séisme TUR SYR RC-1-2-00263

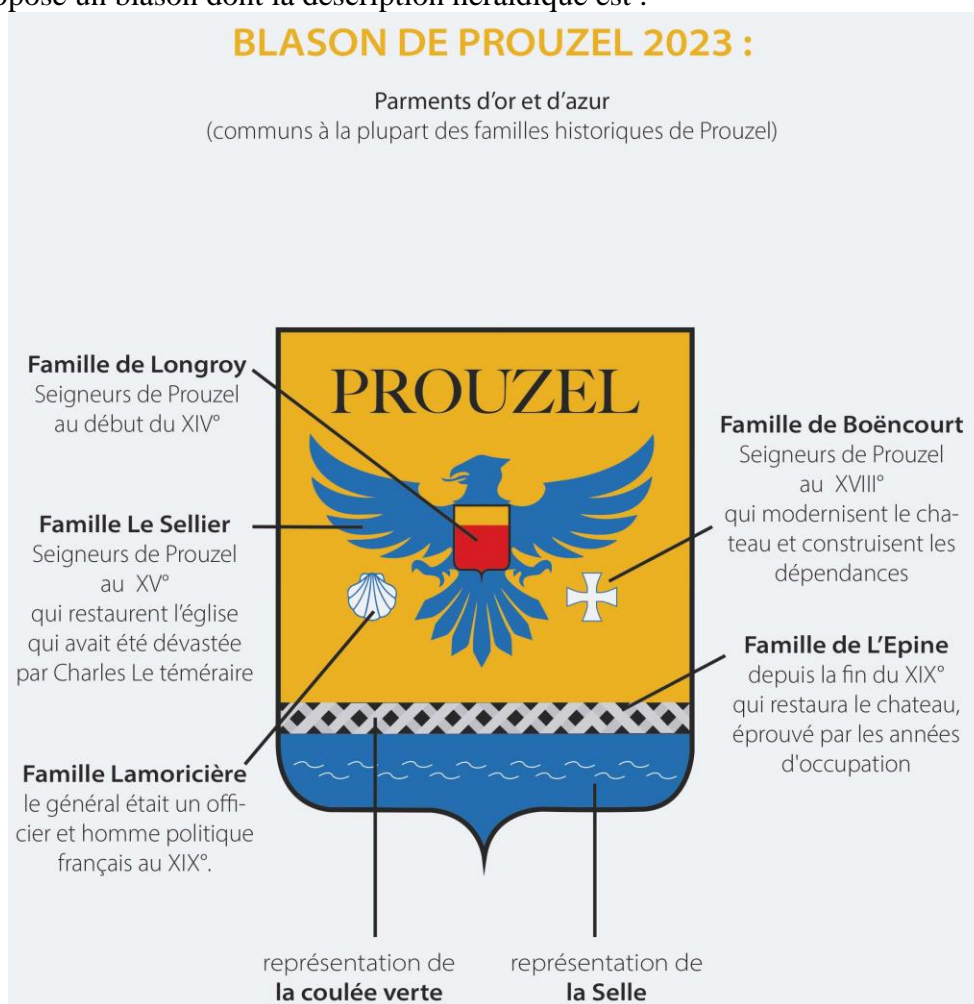
5- Blason de PROUZEL Délibération n°14 /2023

Madame le Maire, expose qu'à ce jour, la commune ne dispose pas d'un blason et qu'il serait intéressant de doter la commune d'une marque symbolique en créant un blason qui pourrait renforcer son image. Il devra constituer un document historique dont la commune pourra faire usage pour ses représentations officielles. Sa réalisation est soumise à des règles précises pour symboliser les particularités et l'histoire de la commune. En application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries.

Un projet a donc été élaboré grâce aux informations d'un amateur en matière d'art et de science héraldique sur les armoiries samariennes, de recherches d'un conseiller municipal sur l'histoire de Prouzel notamment aux archives départementales de la Somme et du travail de graphisme d'une conseillère sur la création et l'assemblage des éléments constituant le blason.

La délibération du Conseil municipal, qui en aura accepté la composition, est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale. Il s'ensuit que la description de ce blason, qui figure au texte de la délibération, devient la description officielle des armoiries de la commune nouvelle.

Il est proposé un blason dont la description héraldique est :



Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le dessin qui lui est présenté comme symbole communal et décide que toutes les reproductions officielles ou privées qui en seront faites devront se conformer au texte héraldique ci-dessus, et les représentations graphiques être conformes à l'épure au trait jointe à la présente délibération.

6- **DIVERS**

- 7- Site Internet de Prouzel : il a été demandé aux conseillers leur retour sur le site internet de Prouzel. Au vu des retours, une prochaine réunion avec les porteurs du projet devrait permettre la mise en ligne courant mars du site internet.
- 8- Jeux Intervillages : une communication a été faite sur les réseaux de la commune pour les inscriptions, un bon d'inscription sera déposé dans les boîtes aux lettres.
- 9- Plan d'Alerte et d'Urgence : un courrier et formulaire est en fin de réalisation et sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.
- 10- Médiation numérique : des dates sont proposées pour 3 séances en mai ou juin. Un courrier sera déposé prochainement dans toutes les boîtes aux lettres sur ce service.
- 11- Commission fêtes : une date de réunion sera proposée prochainement pour l'organisation du 14 juillet et de la fête de Prouzel
- 12- Vide Grenier Prouzel : Suite à plusieurs demandes d'administrés (notamment sur Intramuros) pour la possibilité de faire des vides greniers dans la commune, il a été vérifié avec la Préfecture les conditions d'un tel évènement. Une date doit être déterminée pour pouvoir proposer aux administrés de faire des vides greniers après enregistrement auprès de la mairie.
- 13- La Société AXA va déposer des invitations dans les boîtes aux lettres pour une réunion d'information à la mairie le mardi 14 mars à 18h00 sur leur proposition d'assurance complémentaire santé. La mairie prête ses locaux mais n'a aucun engagement avec la société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30

N. PIZZAFERRI P. LENOIR M. DACHEUX J. THIERRY

D. BELLET Y. DECOSTER C. DUCATEL T. DREUE

A. DE L'EPINE B. DE L'EPINE O. SAILLARD